



# JEUDI 15 AOÛT 2024

## MARCHE AUX PUCES

### BERGHEIM

Organisé par le Comité des Fêtes.

Prix de l'emplacement : 15€ pour un stand de 5m / 30€ le stand pour les commerçants

Règlement et inscription à envoyer avant le 12 AOÛT à :

Delphine SATRE-BUISSON- 36 A RUE WEIBELSGASS - 68750 BERGHEIM

### Joindre la copie d'une pièce d'identité.

#### BULLETIN D'INSCRIPTION- ECRIRE LISIBLEMENT SVP

Je soussigné :

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Type pièce d'identité (CI, passeport, Permis) : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_

Délivrée le : \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_

Immatriculation du véhicule (utilisé pour le marché aux puces) : \_\_\_\_\_

#### Inscription au marché aux puces :

Je suis **particulier** et déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne participer que deux fois par an à ce type de manifestation

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part sera susceptible d'engendrer des poursuites pénales.

Réserve : \_\_\_\_ emplacement(s) de 5 mètres (15€/ 5m), soit un total de : \_\_\_\_\_ €

#### Inscription au marché commerçant: (Merci de nous contacter avant inscription)

Je suis **artisan / commerçant** et déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du Commerce

N° de registre du commerce/des métiers : \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_

Dont le siège est (adresse) : \_\_\_\_\_

Réserve un emplacement au prix de 30€

#### Détail du paiement :

Espèces

Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes (pas à Delphine)

Fait à : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

le : \_\_\_\_\_

## MARCHE AUX PUCES - BERGHEIM

• **Lieu de vente particuliers** : rues du Pelzkappel, du Pressoir, du Trottstein, Porte Neuve

HORAIRES D'OUVERTURE : 6H00 à 7h30 pour l'installation des stands

7h à 18h pour les visiteurs et la vente

Accueil des exposants : parking des Remparts

– **Lieu de vente commerçants** : rue Porte Neuve

HORAIRES D'OUVERTURE : 8h à 18h – installation à partir de 8h

### REGLEMENT MARCHE AUX PUCES DE BERGHEIM DU 15 AOÛT 2024

- Le marché aux puces est ouvert aux particuliers non professionnels, ayant rempli un bulletin d'inscription et effectué le versement de 15€ pour un stand de 5m ; aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

- Le petit marché est réservé aux commerçants autorisés.

- Seule la vente d'objets personnels et usagés est autorisée.

- Toute déclaration ou vente frauduleuse sera sanctionnée.

- La vente d'armes blanches non mouchetées ou d'armes à percuteur est strictement interdite ; l'introduction de substances nocives ou explosives est strictement interdite dans le périmètre du marché aux puces ; toute démonstration ou utilisation de mécanisme dangereux est interdite.

- Les animaux doivent être tenus en laisse.

- Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui peuvent survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation

- Les inscriptions seront limitées au nombre de places disponibles et les emplacements seront attribués suivant l'ordre d'arrivée des exposants.

- Aucun exposant n'est autorisé à se mettre en place sans qu'elle lui ait été attribuée par un placeur de l'équipe d'organisation.

- Tout emplacement attribué devra être occupé immédiatement par l'exposant.

**- Chaque exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état propre**

#### Pour toute information :

Responsable : Delphine SATRE-BUISSON

 [marcheauxpucesbergheim@gmail.com](mailto:marcheauxpucesbergheim@gmail.com)

La manifestation est organisée dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Le comité des fêtes se réserve le droit d'annuler en cas de nécessité.